

Procès-verbal approuvé de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec, tenue le vendredi 3 juin 2022 à 17 h, sur la plateforme TEAMS

Présents :	Stephen Burke	Président
	Heather Clibbon	Commissaire
	Debbie Ford-Caron	Commissaire
	André Gosselin	Commissaire
	Jason Kilganan	Commissaire-parent
	Cameron Lavallee	Commissaire
	Ian O’Gallagher	Commissaire
	France Pedneault	Commissaire
	Stephen Pigeon	Directeur général
	Jean Robert	Vice-président
	Jo-Ann Toulouse	Commissaire
Absents :	Isabel Béland	Commissaire-parent
	Debbie Cornforth	Commissaire-parent
	David Eden	Commissaire
	Christian Falle	Commissaire-parent
	Chantal Guay	Commissaire
	Jo Rosenhek	Commissaire
Également		
Présents :	Benoît Sévigny	Directeur des bâtiments et des équipements, Technologies de l’information, et des achats
	Nancy L’Heureux	Directrice des ressources humaines
	Anissa Landry	Directrice des services financiers
	Vincent Laliberté	Secrétaire général

22-05A.01 Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 17 h 05.

22-05A.02 Déclaration de reconnaissance des terres autochtones

Nous aimerions commencer par reconnaître, honorer et respecter nos communautés des Premières Nations, les propriétaires traditionnels et les gardiens de la terre sur laquelle nous sommes réunis aujourd’hui.

22-05A.03 Adoption de l’ordre du jour

Il est PROPOSÉ par I. O’Gallagher, APPUYÉ par J. Kilganan et RÉSOLU à l’unanimité d’adopter l’ordre du jour, tel qu’il a été distribué.

22-05A.04 Période de questions réservée au public

Il n'y a eu aucune question.

22-05A.05 Politique de transport pour la consultation (dépôt)

S. Pigeon a déposé la politique de transport modifiée pour consultation.

22-05A.06 Session à huis clos

Une session à huis clos a eu lieu entre ____ et ____.

22-05A.07 Recommandation du Comité des ressources humaines

Suite à la présentation d'une mesure disciplinaire d'un employé par le comité des ressources humaines; il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par J. Kilganan et RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec accepte que l'employé reçoive une suspension sans solde de 20 jours comme mesure disciplinaire et que durant la suspension, l'employé suive une formation sur le harcèlement psychologique.

22-05A.08 Levée de la séance

Il a été PROPOSÉ par D. Ford-Caron de lever la séance à 17 h 36.

Stephen Pigeon
Directeur général

Stephen Burke
Président

Approuvé le 15 juin 2022.